

AUX PRIERES

M. l'abbé Léonard-Hyacinthe Lassalle, décédé à Saint-Hyacinthe.

Sœur Saint-Jean de Dieu, née Marie-Eugénie Cloutier, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Christin, née Marie-Rosianne Saint Germain, professe coadjutrice, des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Sœur Marie du Sacré-Cœur, née Salomé Valois, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Victoria, C. A.

DES MESSES POUR LES TREPASSES

DIEU nous a donné le pouvoir d'expier pour les âmes du Purgatoire, et par conséquent le droit de hâter l'accomplissement de leur glorieuse destinée. On a même pu dire que Dieu nous accorde une telle puissance au profit de ces chères âmes, que leur sort dépend plus de nous que de lui-même. Mais comment pouvons-nous exercer cette puissance ?

De plusieurs manières :

1o Par les *œuvres satisfactoires*, qui sont nos mortifications, nos souffrances, notre patience dans les épreuves de la vie, notre acceptation de la volonté de Dieu ;

2o Par nos *œuvres charitables*, surtout l'aumône qui les résume toutes ;

— Ces œuvres méritoires pour nous, offrons-les à Dieu au profit des trépassés —

3o Par la prière. Selon le mot de saint Augustin : « La prière est la clef du ciel ; et lorsqu'elle monte au ciel, la miséricorde descend jusqu'au fond de l'abîme ».